

Le 27 octobre 2019, Sophie Wilmès est devenue Première ministre en remplacement de Charles Michel, chef d'un gouvernement en affaires courantes depuis le 21 décembre 2018. Elle est la première femme à occuper cette fonction en Belgique. La coalition dont elle a pris la tête est formée du MR, son parti, du CD&V et de l'Open VLD. Depuis le scrutin fédéral du 26 mai 2019, ces trois formations totalisent ensemble 38 sièges sur les 150 que compte la Chambre des représentants. La nouvelle Première ministre a confirmé la démission du gouvernement et a été chargée par le roi « de la poursuite de l'expédition des affaires courantes » ; elle n'a pas demandé la confiance à la Chambre.

Rappelons le contexte politique de cette situation.

Le 9 décembre 2018, refusant que la Belgique approuve le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (dit Pacte de Marrakech) alors en préparation au sein de l'Organisation des Nations unies (ONU), les trois ministres fédéraux et deux secrétaires d'État N-VA quittent le gouvernement N-VA/MR/CD&V/Open VLD formé en 2014 sous la conduite de Charles Michel (MR).

Ne disposant pas d'une majorité à la Chambre puisque le MR, le CD&V et l'Open VLD n'y rassemblent alors plus que 52 sièges, le gouvernement Michel II ainsi constitué ne présente pas de déclaration gouvernementale au Parlement et ne réclame pas de vote de confiance, malgré les demandes émanant de l'opposition.

Au terme de plusieurs interpellations, le Premier ministre indique à la Chambre, le 18 décembre, que la convocation d'élections fédérales anticipées ne lui paraît pas opportune en raison de l'approche du scrutin européen, régional et communautaire qui se tiendra assurément le 26 mai 2019 et que la mise sur pied d'une nouvelle majorité paraît peu vraisemblable. Privilégiant une troisième option, il propose à l'opposition de nouer « une coopération entre le gouvernement, qui ne dispose pas de la majorité dans cette assemblée, et le Parlement ». Cette « main tendue » à l'opposition, selon l'expression du Premier ministre et de responsables de la coalition gouvernementale, inclut notamment l'utilisation à 100 % de l'enveloppe bien-être par les interlocuteurs sociaux dans le cadre des futures négociations portant sur un accord interprofessionnel 2019-2020, un allègement des factures d'énergie par la révision de la TVA sur celle-ci, la réflexion sur des mesures à prendre en matière de lutte contre la criminalité et de politique migratoire ou encore des engagements afin de répondre aux revendications des participants à la manifestation en faveur de la lutte contre le changement climatique qui a rassemblé quelque 70 000 personnes à Bruxelles le 2 décembre.

N'étant pas parvenu à convaincre l'opposition de travailler selon ces modalités, C. Michel annonce au cours de la même séance plénière qu'il se rend auprès du roi pour lui présenter la démission de son gouvernement. Celui-ci tient sa réponse en suspens et consulte les présidents de plusieurs formations politiques ainsi que le président de la Chambre, Siegfried Bracke (N-VA). Le 21 décembre, le roi Philippe accepte la démission du gouvernement et le charge d'expédier les affaires courantes jusqu'au scrutin du 26 mai 2019.

Le lendemain de ces élections, le Premier ministre renouvelle son offre de démission au roi, qui charge le gouvernement « de la poursuite de la gestion des affaires courantes ».

Le 2 juillet, au terme de longues négociations, les chefs d'État et de gouvernement réunis en réunion extraordinaire du Conseil européen choisissent C. Michel pour assurer la fonction de président du Conseil européen à partir du 1^{er} décembre 2019.

Le 24 août, le gouvernement fédéral annonce qu'il proposera la candidature de Didier Reynders, alors vice-Premier ministre MR et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, au poste de commissaire européen revenant à la Belgique. Le 9 septembre, la future présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, valide la liste des commissaires qui lui a été soumise par les États membres de l'Union européenne. Le 2 octobre suivant, le Parlement européen approuve la désignation de D. Reynders comme commissaire européen à la Justice et à la Protection des consommateurs. Le départ prochain de D. Reynders – dont le nom avait été un temps cité pour succéder à C. Michel à la tête du gouvernement fédéral belge – pour la Commission européenne est dès lors confirmé.

Le 25 octobre, C. Michel indique au Conseil des ministres qu'il souhaite pouvoir quitter ses fonctions de Premier ministre avant la fin du mois afin de se préparer à prendre la présidence du Conseil européen. Le lendemain, un Comité ministériel restreint décide de confier la succession de C. Michel à S. Wilmès, malgré la demande qu'aurait formulée le CD&V de voir le poste revenir à son vice-Premier ministre, Koen Geens. Il est toutefois prévu que, lorsque D. Reynders quittera le gouvernement à son tour, K. Geens reçoive la compétence des Affaires européennes, les autres restant attribuées à un ministre MR.

Le 27 octobre, le roi nomme S. Wilmès Première ministre. Le 22 septembre 2015, celle-ci a intégré le gouvernement Michel I en tant que ministre du Budget, chargée de la Loterie nationale ; depuis le 9 décembre 2018, elle était ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique au sein du gouvernement Michel II. Son portefeuille est attribué à David Clarinval, jusque-là chef du groupe MR à la Chambre, qui prête serment devant le roi le même jour.